

Liste de Paie du mois de

SEPTEMBRE 1989

SERVICE : AFFAIRES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

INR 82873 - 1000

1 N°	2 Noms	3 Salaire	4 Date	5 Prime	6 Rap.	7 Total	8 Retenues		9 avance sur trait.	10 qualité	11 Pers. à charge	12 Pens. patron. 3% de 7	13 Pens. pers. 3% de 7	14 Risques prof. 2% de 7	15 Soins Méd.	16 Total imposable	17 Taxe prof.	18 Net à payer	19 Signature	20
							Prêt pour constr.	14 ^e remb.												
3	MUKANSANGA Adrie	C.E.R. 11.939	1.6.85	-	-	11939	3.825	14 ^e remb.	-	Dacty.	1	358	358	239	83	11.498	738	6.885		
9	HATEGEKIMANA Jean Baptiste	C.E.R. 11.475	1.6.87	3000	-	14475	-	-	-	Chauf.	-	434	434	290	83	13.958	1127	12.831		
Total																				
Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: VINGT SEPT MILLE SEPT CENT TREIZE CINQ FRANCS RWANDAIS																				

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du 11.87.89.02.01.02.....
 Inscrit sous poste du

Cotisation risques prof. Col. 14 - 529
 Pension patronale col. 12 - 792
 Salaire brut col. 7 - 26.414
 Colonne 9 -
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 27.735

Le Responsable.
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,

Antoine NTASHANAJE

KIGALI, le 5 SEPTEMBRE 1989
 Le (L) Gestionnaire des Crédits,
 P.O. NYONSHUTI ANYSIE

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DES RELATIONS
 INSTITUTIONNELLES
 B.P. 790 KIGALI

15 SEP. 1989

Service des affaires Politiques
et administratives

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
 Trésorier du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint, donnant le détail par agence, les virements à effectuer au profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont les suivants pour le paiement des traitements du mois de septembre 1989 :

Libellé	: Etablissement financier	: N° compte	: Montant à virer
MUKANSANGA Adrie	C.E.R.	17854/37097/ 0204	6 885 ✓
HATEGEKIMANA J.Bapt	C.E.R.	202751/08	12 831 ✓
CESTRAR	C.E.R.	18014/0210	50 ✓
C.S.R.	B.N.R.	27.01.01	2 113 ✓
TOTAL			21 879 ✓

Nous disons : VINGT ET UN MILLE HUIT CENT SEPTANTE NEUF
 FRANCS RWANDAIS.

O.P. 1516 du 16/09/1989 JON

Fait à Kigali, le 5 septembre 1989

La S/Gestionnaire des Crédits

[Signature]

NIYONSHUTI Anysie

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ... A... 89... 02... 07... 02

Inscr't sous poste ... 23... du ... 11... 09... 89

Kigali, le ... 12... 09... 89...

Le/gestionnaire des crédits

[Signature]

Niyonshuti Anysie

Le Ministre des Relations
 Institutionnelles

[Signature]
 Antoine NTASHAMAJE.



REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DES RELATIONS
 INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Service des Affaires Politiques
et Administratives

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
 Trésorier du Rwanda
KIGALI

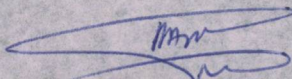
Conformément à l'état de paie ci-joint,
 donnant le détail par agence, les virements à effectuer au
 profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont
 les suivants pour le paiement des traitements du mois de
 septembre 1989 :

Libellé	: Etablissement	: N° compte	: Montant à
	: financier	:	: virer
MUKANSANGA Adrie	: C.E.R.	: 17854/37097/	: 6 885
	:	: 0204	:
HATEGKIMANA J.Bapt	: C.E.R.	: 202751/08	: 12 831
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 2 113
TOTAL			: 21 879

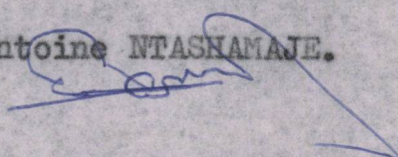
Nous disons : VINGT ET UN MILLE HUIT CENT SEPTANTE NEUF
 FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 5 septembre 1989

La S/Gestionnaire des Crédits


 NIYONSHUTI Anysie

Le Ministre des Relations
 Institutionnelles


 Antoine NTASHAMAJE.

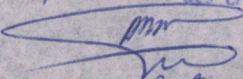
Vs pour vérification, approbation, imputation

à charge du ... 12-9-89 ... 02-01-02

Inscrit sous poste ... 23 ... du ... 12-9-89

Kigali, le ... 12-9-89

Le gestionnaire des crédits


 Niyonshuti Anysie

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le 15 SEP. 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTRE DES RELATIONS
 INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Service des Affaires Politiques
et Administratives

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
 Trésorier du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint,
 donnant le détail par agence, les virements à effectuer au
 profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont
 les suivants pour le paiement des traitements du mois de
 septembre 1989 :

Libellé	: Etablissement : financier	: N° compte	: Montant à : virer
MUKANSANGA Adrie	: C.E.R.	: 17854/37097/ : 0204	: 6 885
HATEGEKIMANA J.Bapt	: C.E.R.	: 202751/08	: 12 831
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 2 113
TOTAL			: 21 879

Nous disons : VINGT ET UN MILLE HUIT CENT SEPTANTE NEUF
 FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 5 septembre 1989

La S/Gestionnaire des Crédits

[Signature]
 NIYONSHUTI Anysie

Va pour vérification, approbation, imputation

à charge du 1.89.03.02.02

Inscrit sous poste 23... du ... 12-9-89

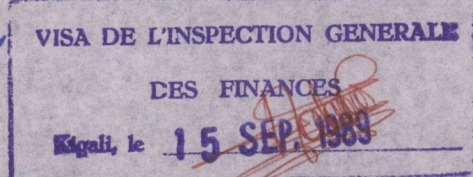
Kigali, le 12.9.89

La Gestionnaire des crédits

[Signature]
 Niyonshuti Anysie

Le Ministre des Relations
 Institutionnelles

[Signature]
 Antoine NTASHAMAJE.



1	2	3	4	5	6	7	8		10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
							Prêt pour constr.	Retenues avance sur trait.												
N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total			qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	CESTRAR C P M	Soins Méd.	Total imposable	Taxe prof.	Net à payer	Signature	
1																				
2																				
3		<u>C.E.R.</u>																		
4	MUKANSANGA Adrie	11.939	1.6.85	-	-	11939	3.825	-	Dacty.	1	358	358	239	50	83	11.498	738	6.885		
5																				
6																				
7		<u>C.E.R.</u>																		
8																				
9	HATEGEKIMANA Jean Baptiste	11.475	1.6.87	3000	-	14475	-	-	Chauf.	-	434	434	290	-	83	13.958	1127	12.831		
10																				
11																				
12																				
13																				
14																				
15																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				
21																				
22																				
23																				
24																				
25																				
	Total	23.414	-	3000	-	26414	3825	-	-	1	792	792	529	50	166	25.456	1865	19.716		

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1.8.89. 23.08.01.02

Inscrit sous poste du

KIGALI, le 5. SEPTEMBRE 1989

Le (P) Gestionnaire des Crédits
P.O. NIYONSHUTI Aloysie

Cotisation risques prof. Col. 14 - 529
Pension patronale col. 12 - 792
Salaire brut col. 7 - 26.414
Colonne 9 -
Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 27.735

Le Responsable,
Le Ministre chargé des
Relations Institutionnelles,

Antoine NTASHAMAJE